

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/384

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEZ,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande du service assainissement de la MEL en date du 03 décembre 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'un nouveau branchement de la Médiathèque, rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPEZ, par le service assainissement de la MEL, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant la Médiathèque, rue Gambetta.
Cette mesure prendra effet du 10 au 12 décembre 2025.

Article 2 : Les travaux s'effectueront après le passage piéton jusqu'au rond-point (angle médiathèque) et la circulation sera alternée manuellement.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par le service assainissement de la MEL.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Responsable du service assainissement de la MEL.
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEZ, le 03 décembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON